



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

football

Question écrite n° 15990

## Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur les conditions dans lesquelles a été attribuée à la société McDonald's la restauration à l'occasion de la Coupe du monde de football. Alors que l'organisation d'une telle épreuve entraîne des dépenses très importantes aussi bien en investissements qu'en fonctionnement, il aurait été légitime qu'en contrepartie notre pays puisse faire valoriser ses services et notamment dans le domaine de la gastronomie où il tient une place de choix. Même s'il est trop tard pour agir, il lui demande comment elle peut justifier une telle décision.

## Texte de la réponse

L'accueil de la Coupe du monde de football en France a mobilisé depuis près d'un an l'ensemble des ministères pour assurer la réussite de cet événement sportif et en faire une grande fête de l'amitié et de la convivialité dans toute la France. C'est aussi l'occasion unique de promouvoir notre pays. Il est certes vrai que douze grandes entreprises de dimension internationale dont une société de restauration rapide, un producteur de boissons et une marque de confiserie sont les parraineurs officiels de la Fédération internationale de football (FIFA). Mais ces entreprises ne prétendent pas représenter les traditions gastronomiques françaises. D'une manière plus générale, la gastronomie française bénéficiera d'une vitrine mondiale, à l'initiative de nombreux acteurs du tourisme et de la restauration qui organisent des festivités pour mettre en valeur l'art culinaire de notre pays. En outre, des sociétés françaises, prestigieuses, ont été choisies par le CFO pour servir le meilleur de notre cuisine, dans les enceintes qui accueillent la Coupe du monde.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15990

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** tourisme

**Ministère attributaire :** tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 1998, page 3362

**Réponse publiée le :** 13 juillet 1998, page 3920